

s'agit d'un document fort impressionnant dont voici les débuts:

Hier après-midi le mémoire conjoint ci-inclus a été présenté au ministre du Travail et aux autres membres du cabinet.

Ce document expose la situation du chômage au Canada, telle qu'envisagée par le Congrès des métiers et du travail et par le Congrès canadien du travail, et propose certaines mesures pour remédier à ce grave état de choses.

Nous regrettons que les ministres présents aient considéré la situation actuelle du chômage comme sans gravité. On nous a donné à entendre qu'en notre qualité de chefs ouvriers responsables au Canada, il ne faudrait pas que les organismes que nous représentons propagent une attitude pessimiste qui pourrait nuire aux programmes de l'année en cours. Nous n'en avons pas moins exposé au Gouvernement la situation telle qu'elle se présente à nos yeux.

Lorsque les journaux commencent à parler de soutes populaires, de gens qui font la queue pour obtenir du pain, de chômeurs en révolte contre l'insuffisance de l'assurance-chômage, de familles expulsées de leur maison, et tout cela à cause d'insécurité et de chômage, il est temps de prendre le problème au sérieux.

Ce même vendredi 12 février, interpellé au début de la séance de la Chambre, le ministre des Finances n'a pas semblé attacher à la question plus d'importance qu'il ne lui en avait accordée jusque-là. Voici les paroles que lui attribue la page 2144 des *Débats*:

Voilà quelques-unes des mesures que le Gouvernement a prises pour adapter son programme aux conditions actuelles. Si l'activité économique fléchit, le Gouvernement pourra prendre des mesures plus énergiques dans ces domaines et dans d'autres; cependant, je tiens à souligner que mes collègues et moi-même estimons que la situation actuelle ne motive pas le recours à des mesures plus énergiques...

Le lendemain, le Bureau de la statistique publiait un rapport révélant que les prestations d'assurance-chômage ont atteint \$16,082,000 en décembre 1953, comparativement à \$10,926,000 un an plus tôt et \$10,172,000 en novembre 1953. Les prestations ont été versées à l'égard de 5,413,000 journées de chômage, à rapprocher de 3,586,000 en décembre 1952. Comparativement à la même époque de l'année précédente, le nombre des demandes soumises pour la première fois aussi bien que celui des demandes renouvelées ont augmenté dans toutes les provinces.

Je me suis imposé la lecture de ces chiffres et de ces déclarations parce qu'ils constituent la toile de fond de l'amendement que je vais proposer.

Nous estimons que le problème du chômage est aussi grave qu'important. Nous ne voulons pas effrayer la population canadienne ni troubler les programmes établis en vue du progrès du pays. Mais nous sommes convaincus que la question du chômage est sérieuse à l'heure actuelle et qu'il y aurait lieu d'y faire face dès maintenant, plutôt que dans quelques semaines ou quelques mois.

Le mémoire des chefs ouvriers conclut de la façon suivante:

Quand le chômage atteint les proportions qu'on constate à l'heure actuelle au Canada, ses conséquences ne sont pas seulement de nature économique. Il entraîne des problèmes d'ordre social et des éventualités politiques qu'il est impossible de négliger. Il faut soulager les difficultés et les souffrances des chômeurs et de leurs familles. Mais il importe également de créer et de maintenir un Canada stable des points de vue économique, social et politique.

A mon avis, il importe beaucoup de s'attaquer sans plus tarder à la solution du problème. Il est évident qu'il y a un grand écart entre la situation que dépeignent les chefs ouvriers et le tableau que présentent le ministre du Travail (M. Gregg), le ministre des Finances et probablement d'autres membres du cabinet. Les déclarations d'aucun de ces ministres ne nous donnent, franchement, grand espoir qu'on arrivera dans un proche avenir, à la solution pratique du problème.

De toute façon, il nous semble que le Parlement, compte non tenu du cabinet, a des devoirs à cet égard. Le député au Parlement, qui siège ici en tant que représentant de milliers de compatriotes, est directement tenu d'agir au sujet de la question. Le Parlement doit être souverain dans notre pays. Ne s'est-il pas, depuis trop longtemps, fié au cabinet à propos de tout? Depuis le début de la guerre, en 1939, le cabinet a sans cesse mis le Parlement de côté. Le moment est venu de mettre fin à un tel état de choses. Il ne faut plus que le Parlement soit relégué à l'arrière-plan; les députés doivent faire en sorte d'obtenir un tableau exact de la situation du chômage, en ce moment, afin qu'ils puissent formuler les propositions relatives aux mesures à prendre pour faire face à ce problème.

Il n'y a qu'une façon pour le Parlement de s'attaquer au problème, c'est d'instituer, et dès maintenant, un comité spécial. Nous sommes d'avis qu'il devrait exister un tel comité, dont la première tâche consisterait à examiner la situation du chômage, afin de connaître tout simplement quels sont les chiffres exacts. Il se peut qu'on se trompe de part et d'autre: peut-être les chefs ouvriers indiquent-ils un chiffre trop élevé ou peut-être sont-ce les chiffres du cabinet qui sont bien en deçà de la réalité. Que les membres de la Chambre des communes trouvent par eux-mêmes quelle est la véritable situation du chômage en ce moment. Ils pourront ensuite proposer à la Chambre et au Gouvernement les mesures immédiates et à longue portée qu'il faudrait adopter en vue de faire face à la situation. Qu'un tel comité présente des vœux acceptables qui, à mon sens, seraient d'un grand secours pour le pays.